

AU/31/91/20240612/66

**OBJET :** Tarifs Soif de Culture -

**Le Maire de Monteux,**

**Vu** les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

**Considérant** que la Ville de Monteux organise, dans le cadre de sa politique culturelle, un certain nombre de spectacles,

**Considérant** qu'il est nécessaire de fixer les tarifs d'entrée à ces spectacles,

**DECIDE** de fixer comme suit les tarifs du Spectacle « La Promesse Brel » :

SOIF DE CULTURE		
Date	Catégories	Tarifs en prévente au Service Evénements ou sur le site de la ville de Monteux
10/11/2024	Spectacle La Promesse Brel	Catégorie 1 : 22,00 €
		Catégorie 2 : 18,00 €

**PRECISE** que le produit des entrées à ces spectacles sera encaissé au moyen de la régie de recettes pour l'encaissement de tous les droits et produits liés aux spectacles et manifestations organisés par la Ville.

**PRECISE** que si pour quelque raison que ce soit les dates venaient à être modifiées, les tarifs ci-dessus restent valables pour les éventuelles dates de report.

Monteux, le 12 juin 2024

**Christian GROS**

**Acte Exécutoire**

Transmis le : 12.06.2024.

Publié le : 12.06.2024.



**Maire de Monteux**